



Direction Générale des Services

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2018



Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
33

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2018

---0---

L'an deux mille dix-huit le vingt-trois du mois de mai à dix neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Francis KLEITZ - Maire.

Etaient présents :

M. BRAUN Daniel – Mme GROSCLAUDE Valérie – Mme SCHROEDER Isabelle – M. OBER Roland – Mme DEHESTRU Anne – Mme McEVOY Nadine – M. TOGNI César- adjoints au maire.

M. LOSSER Didier - Mme GRAWEY Claudine – M. MULLER Claude - M. JELSPERGER Philippe – Mme ROULOT Bénédicte – Mme PLACET Anne – M. CAUTILLO Dominique – Mme BRITO Fatima – M. SINGER Martial – Mme ZAEPFEL Carole – M. VOGT Guillaume - M. METZGER Marcel – Mme REMY Yolande – Mme FRANÇOIS Hélène – M. BANNWARTH José – M. RZENNO Patrick – M. FACCHIN Christian - Mme CHRISTMANN Anny – Mme GODÉ Nadine – Mme ANGELINI Nathalie – M. AULLEN Philippe - conseillers municipaux.

Etait absent : /

Etaient excusés :

M. MECHLER Thierry – adjoint au maire
M. ROST Jean-Marie – adjoint au maire
Mme CHAVIGNY Marie-Noël – conseillère municipale
M. MOSTEIRO Joffrey – conseiller municipal

Ont donné procuration :

M. MECHLER Thierry – adjoint au maire à M. KLEITZ Francis – maire
M. ROST Jean-Marie – adjoint au maire à M. TOGNI César - adjoint au maire
Mme CHAVIGNY Marie-Noël – conseillère municipale à Mme ZAEPFEL Carole – conseillère municipale
M. MOSTEIRO Joffrey – conseiller municipal à M. VOGT Guillaume – conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme SCHROEDER Isabelle – adjointe au maire

---0---

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux ainsi que Mme Wahiba TEURKI, ambassadrice du Domaine de la Lauch.

---0---

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal
- 1 - Travaux – Bâtiment 125 rue Théodore Deck – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre
- 2 - Travaux – Bâtiment 125 rue Théodore Deck – Marché de travaux
- 3 - DIVERS

---0---

M. le Maire donne connaissance du traditionnel **CARNET DE FAMILLE**.

DEPART A LA RETRAITE

Mme Patricia OBERLIN, attaché principal, employée en qualité de directrice des finances et des ressources internes, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2018.

M. le Maire précise que le recrutement d'un successeur est toujours en cours.

ROTARY-CLUB DE GUEBWILLER

Les membres du Rotary-Club de GUEBWILLER ont souhaité s'associer aux directives du Rotary International dans le cadre de la « Journée de la Terre » par la plantation d'un arbre sur l'espace détente de la place de l'Hôtel de Ville. Il s'agit donc d'un érable « Acer Norwegian Sunset » qui permettra d'apporter couleur, vie et ombre (subvention Rotary-Club 1 500 € TTC).

SECTION DU HAUT-RHIN DE LA SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR (SMLH)

La Section du Haut-Rhin de la société des membres de la Légion d'Honneur, réunie dans la salle SG 1860 où se sont déroulées simultanément les assemblées générales du comité de COLMAR et de MULHOUSE, a remis à Francis KLEITZ la médaille d'honneur de la société. La Section du Haut-Rhin compte actuellement 370 membres.

FEDERATION LEUCEMIE ESPOIR

Le 06 avril dernier, le Guebwillerois, Abdallah DAHNOUCHE partait pour 170 km de course sur la route des Vins. Son objectif était de récolter des fonds pour la Fédération Leucémie Espoir, ce qui a été le cas, car après 28h30 d'effort il a pu remettre à la Fédération un chèque de 7 000 €.

---0---

Direction Générale des Services
Service du secrétariat des Assemblées

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
DELEGATION AU MAIRE
COMPTE-RENDU**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Par délibération du 29 avril 2014, le conseil municipal a donné au maire les délégations d'attributions prévues à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales étant précisé par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions prises lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée.

En conséquence, le Maire informe le conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises depuis la réunion du conseil municipal du 26 avril 2018.

1) ATTRIBUTIONS DE MARCHES

- Marché de Services

OBJET	Titulaire	Montants €
Assurance dommage ouvrage pour la construction d'une caserne de gendarmerie (Décision n°D2018-14 du 15 mai 2018)	GRAS SAVOYE BERGER SIMON Centre Commercial Saint-Jacques 5 Entrée Serpenoise BP 44109 57041 METZ CEDEX 01	Taux de prime : 0,408% Soit une rémunération de 27 160,63 € TTC
Assurance dommage ouvrage pour la réhabilitation du bâtiment Adélaïde Hautval – création d'une école élémentaire (Décision n°D2018-15 du 15 mai 2018)	SARRE ET MOSELLE 17 avenue Poincaré 57400 SARREBOURG	Taux de prime : 0,4687% Soit une rémunération de 16 530,14 € TTC

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- **prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.**

---0---

Direction des Patrimoines

N°1 - 05/2018

**REHABILITATION DU 125 RUE THEODORE DECK
AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE
SIGNATURE DE L'AVENANT
AUTORISATION**

Rapporteur : M. César TOGNI, adjoint au maire en charge des services techniques.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec l'agence d'architecture WAGNER Architectes, associée aux BET Structure Concept, Cap Energies Alsace et Fluid'it, pour la réhabilitation du 125 rue Théodore Deck : création d'une maison de santé.

Le marché a été attribué le 28 avril 2017 et fixait la rémunération provisoire du maître d'œuvre à 68 250,00 € HT, soit 10,5% de l'enveloppe de 650 000 € HT consacrée aux travaux.

Au stade APD le montant prévisionnel des travaux s'élève à 874 470 € HT soit une augmentation de 34,53% par rapport au montant estimatif des travaux fixé ci-dessus.

Cette évolution de 224 470 € HT résulte :

- du rajout d'hypothèses de travaux complémentaires liés à :

la prise en compte des finitions de l'ensemble des cellules	153 300 € HT
le remplacement de la totalité de la toiture	34 200 € HT
la peinture de la façade extérieure	10 100 € HT
le réaménagement des espaces verts	2 400 € HT

- de la précision des chiffrages du stade APS 24 470 € HT

Il convient de se prononcer sur le contenu de l'avenant à souscrire dont l'incidence financière HT sur le marché de maîtrise d'œuvre est la suivante :

- Montant initial :		
valeur de l'enveloppe prévisionnelle :	650 000,00 € HT	
taux de rémunération de base :	10,50%	
montant de la rémunération provisoire :	68 250,00 € HT	
- Montant du marché après avenant :		
valeur de l'enveloppe prévisionnelle après ajustement du projet :	874 470,00 € HT	
taux de rémunération de base :	10,50%	
montant de la rémunération définitive :	91 819,35 € HT	

Soit une variation globale en hausse de 23 569,35 € HT représentant 34,53 % du montant initial de la rémunération de l'architecte.

M. BANNWARTH rappelle, pour les deux points à l'ordre du jour concernant le bâtiment sis 125 rue Théodore Deck, que le groupe « Réussir GUEBWILLER » avait soutenu le groupe majoritaire lors de la présentation du projet. L'ensemble semblait cohérent, notamment au niveau du chiffrage et cela malgré l'absence d'un plan de financement. Un an après, la gestion du dossier paraît approximative, du fait des surcoûts relativement importants. Le groupe « Réussir GUEBWILLER » s'interroge sur l'attractivité dudit projet. En l'absence de chiffrage quant aux loyers potentiels (prise en charge du surcoût de 30 % par les bailleurs ou par la Ville), mais également au vu du retard pris globalement au niveau de l'avancement du projet et surtout du fait du surcoût non négligeable, le groupe « Réussir GUEBWILLER » s'abstiendra.

M. TOGNI souligne, qu'effectivement, le chiffrage initialement présenté a connu une évolution à la hausse. Il précise que cet écart s'explique du fait des travaux de toiture (travaux initialement non envisagés), mais également du fait que les lots étaient prévus en livraison Prêt-A-Décorer, ce qui n'est pas envisageable pour des professions libérales. Certaines modifications ont été demandées par les futurs praticiens, quant à des besoins spécifiques à leur profession. Le prix au m² reste inchangé (12 €/m²). M. TOGNI indique que ce projet reste parfaitement viable car le bâtiment est déjà loué pour moitié, l'amortissement lui se fera sur deux ans supplémentaires. M. TOGNI précise, qu'à ce jour, 5 praticiens ont déjà fait connaître leur souhait d'intégrer cette maison de santé, d'autres locations sont en cours de discussion. La CPAM intégrera ce bâtiment.

M. le Maire souligne que le chiffrage de départ était effectivement optimiste, par rapport au marché actuel des entreprises.

M. TOGNI indique que le prévisionnel était en-deça dans la mesure où les entreprises sont très sollicitées et que les moyens de discussion au niveau des tarifs sont plus que limités. Il est à noter une augmentation d'environ 10 %.

M. le Maire souligne qu'un maître d'œuvre a été sollicité, afin de s'occuper de la conduite du chantier. Ces coûts supplémentaires sont regrettables mais cela ne remet pas en cause le principe du projet.

M. FACCHIN indique qu'il serait opportun de préciser que l'augmentation de 34,53 % du montant initial se rapporte à la rémunération de l'architecte, pour une meilleure compréhension.

M. le Maire confirme cet élément, la délibération a été modifiée en conséquence. Il indique cependant que ce pourcentage d'augmentation se rapporte simultanément à la rémunération de l'architecte et au coût du projet.

M. FACCHIN s'étonne du fait que les locaux sont dorénavant proposés à la location non plus en version P.A.D., mais finie et cela au même tarif.

M. TOGNI précise que le chiffrage initial avait effectivement été fait sur des lots en P.A.D. et il est évident que ces derniers doivent être livrés finis.

M. FACCHIN souhaite connaître le nombre effectif de cellules.

M. TOGNI lui indique que le bâtiment contient 10 cellules.

M. FACCHIN relève que pour l'instant 5 propositions ont été actées et souhaite savoir si des médecins généralistes en font partie.

M. TOGNI précise qu'un médecin généraliste a manifesté sa volonté de s'installer dans la maison de santé. Il s'agit d'un praticien qui déménage en intra-muros pour des causes d'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite).

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un des motifs initiaux du projet, c'est-à-dire donner la possibilité à certains médecins de rester sur GUEBWILLER, dans des locaux aux normes.

M. FACCHIN souhaite savoir si les travaux de mise en accessibilité au niveau du bâtiment « ex bains municipaux » ont déjà été réalisés.

M. le Maire précise que ces travaux sont en cours de réalisation. Le projet se porte sur un monte personne.

M. FACCHIN émet l'hypothèse de déplacer ces 2 médecins dans la future maison de santé, ces travaux n'auraient donc pas à être réalisés pour le bâtiment « ex bains municipaux ».

M. TOGNI explique que si ces deux praticiens devaient être déplacés dans la maison de santé, le bâtiment serait alors quasiment vide, il reste uniquement quelques locataires. La Ville a souhaité garder ledit bâtiment avec les deux médecins tout en sachant que des travaux seront à réaliser mais que des loyers seraient perçus par la Ville. L'idée est d'avoir une cohérence entre les deux bâtiments qui sont relativement proches.

M. FACCHIN relève le fait que le médecin généraliste vient de GUEBWILLER et souhaite savoir si les autres praticiens viennent d'autres communes.

M. TOGNI précise que les autres praticiens viennent effectivement d'autres communes.

M. le Maire indique que l'aménagement intérieur de la maison de santé reste encore un élément à définir, au vu des demandes des praticiens. M. le Maire rappelle que les deux bâtiments qui viennent d'être mentionnés sont des bâtiments communaux et tout investissement ne pourra qu'être bénéfique.

M. FACCHIN fait un rapprochement avec la seconde délibération relative à la maison de santé et relève que sur la première délibération il est fait mention d'un montant (valeur de l'enveloppe prévisionnelle après ajustement du projet) de 874 470 € HT alors que sur la seconde délibération il est précisé un montant de 846 101,69 € HT. Il souhaite en connaître la cause.

M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, indique que dans la première délibération il est fait mention de l'établissement d'un prix d'objectif (cadre de la rémunération du maître d'œuvre), le maître d'œuvre est rémunéré sur son coût d'objectif, le coût d'objectif recalé à 874 470 €. Dans la seconde délibération on est dans le cadre d'un appel d'offre. Compte tenu de la qualité des appels d'offres et de la négociation, ce coût a pu être revu à la baisse.

M. SINGER souhaite connaître le délai de réalisation pour ce projet. Une première échéance avait été annoncée aux praticiens de santé pour le 3^{ème} trimestre 2018.

M. TOGNI précise que les travaux démarreront très prochainement et qu'ils s'achèveront pour le mois d'octobre 2018.

M. AULLEN souhaite savoir si l'architecte, en charge de ce dossier, est resté le même.

M. le Maire indique qu'il s'agit bien du même architecte.

M. AULLEN se dit étonné du chiffrage et de son évolution à la hausse. Il rappelle qu'il est souvent reproché aux collectivités leurs dépenses, exprimées par l'adage « aussi longtemps que l'argent de sort par de leur poche... ». Il souligne qu'un bureau d'études devrait normalement être en mesure d'anticiper les augmentations, ce qui n'a pas été le cas pour ce projet.

M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, indique que le premier chiffrage (650 000 € HT) a été établi sur le bâtiment en lui-même, sur la mise en accessibilité et sur l'ouverture de 10 espaces. Au fur et à mesure des discussions, après l'esquisse, certains points ont été soulevés comme les travaux extérieurs qui n'étaient pas prévus à l'origine ou encore la reprise du parking situé entre la bâtiment et la rue du Général Gouraud (cohérence entre ce parking et l'existant à l'avant le bâtiment). Par ailleurs, la toiture s'est également rajoutée (investigations complémentaires) ainsi que des adaptations spécifiques évoquées par M. TOGNI (réseaux). Toutes ces problématiques conditionnent une partie importante de l'évolution du chiffrage passant de 650 000 € HT à 874 470 € HT.

M. TOGNI souligne qu'il a été fait référence à l'argent public et à d'éventuels dérapages, il indique que le prix a été négocié au plus juste et qu'il n'est pas question de dépenser l'argent public.

M. le Maire précise qu'aucun « luxe » n'est prévu dans ce bâtiment, il s'agit uniquement du résultat des appels d'offres.

M. BRAUN signifie qu'effectivement il y a un écart, mais les locations représentent à ce jour déjà 45 000 € par an (location pour moitié du bâtiment). A terme les loyers devraient représenter 90 000 € par an pour un projet de 900 000 €, hors subventions, il reste donc viable (ROI de 10 ans). L'objectif n'étant pas la perception des loyers mais de conserver une présence médicale sur la commune.

M. BANNWARTH souligne que le vote du groupe « Réussir GUEBWILLER » relève d'une abstention d'humeur afin qu'à l'avenir les chiffrages, présentés, soient plus précis et que les données soient également plus lisibles. Les problématiques spécifiques auraient pu être anticipées.

M. le Maire indique qu'il s'agit plus d'une question de forme car sur le fond les travaux seront réalisés et rémunérés à leur juste prix.

M. FACCHIN spécifie qu'évidemment le but n'est pas de gagner de l'argent et que le groupe « Réussir GUEBWILLER » n'a pas parlé de dérapage mais de plus-value.

M. le Maire rappelle que des demandes de subventions sont en cours.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par 20 voix pour et 13 abstentions (M. SINGER Martial, Mme ZAEPFEL Carole (avec la procuration de Mme CHAVIGNY Marie-Noël), M. VOGT Guillaume (avec la procuration de M. MOSTEIRO Joffrey), M. METZGER Marcel, Mme REMY Yolande, Mme FRANÇOIS Hélène, M. BANNWARTH José, M. RZENNO Patrick, M. FACCHIN Christian, Mme GODÉ Nadine et M. AULLEN Philippe) :

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant au contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement WAGNER Architectes.

---0---

Service des finances

N°2 - 05/2018

**REHABILITATION DU 125 RUE THEODORE DECK : CREATION D'UNE MAISON DE SANTE
ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE
AUTORISATION**

Rapporteur : M. César TOGNI, adjoint au maire en charge des services techniques.

Dans le cadre des autorisations de programme, le conseil municipal, lors de sa séance du 18 mai 2017, a approuvé la mise en place d'une opération supplémentaire concernant la réhabilitation du 125 rue Théodore Deck.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement WAGNER ARCHITECTES au mois d'avril 2017.

Une consultation a été lancée pour les marchés de travaux sous forme d'une procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n°2016-360.

L'avis d'appel public à la concurrence est paru le 14 mars 2018 au BOAMP (avis n°18-35443), sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin et sur le site de la Ville.

180 dossiers de candidature ont été retirés et 66 offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des offres le 09 avril 2018 à 12 heures.

Après avoir déclaré recevables les candidatures et les offres, une première analyse des offres a été effectuée par le maître d'œuvre. Elle a été suivie d'une négociation avec les entreprises comme le prévoit le règlement de la consultation.

Il est proposé de confirmer l'attribution des marchés sur les bases suivantes :

	INTITULE DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT APRES NEGOCIATIONS HT Option 1 comprise
1	Gros-œuvre - Démolition	MADER SA	196 000,00 €
2	Charpente bois	BOIS & TECHNIQUE	19 500,00 €
3	Echafaudages	ECHAF SERVICE	14 443,20 €
4	Couverture – Etanchéité – Zinguerie	BILTZ	67 000,00 €
5	Menuiserie extérieure	ALU METAL CONCEPT	33 000,00 €
6	Serrurerie	ROMAN	28 540,00 €
7	Plâtrerie	SOMEGYPS	101 820,00 €
8	Menuiserie intérieure bois	MENUISERIE BREY	60 826,64 €
9	Chape – Sol souple – Carrelage – Faïence	ALSASOL	30 547,00 €
10	Peinture – Nettoyage de mise en service	MGP PEINTURE	34 280,00 €
11	Chauffage gaz – Ventilation	XAVIER FRUH	69 564,28 €
12	Sanitaire	JAENICKE	49 498,30 €
13	Electricité courants faibles	HENRY GILLES	92 814,43 €
14	Ascenseur	SCHINDLER	26 400,00 €
15	VRD – Aménagements extérieurs	STP MADER	21 867,84 €
	Total		846 101,69 € HT

Option 1 : Aménagement des combles

Ce montant, qui doit être rapproché des 650K€ HT évoqués lors de la réunion du 18 mai 2017, intègre non seulement les travaux proprement dits de réhabilitation et de mise en accessibilité initialement prévus mais également une reprise complète de la cour arrière ainsi que la livraison des cellules en état fini au plus près des demandes des praticiens en lieu et place de plateaux bruts.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par 20 voix pour et 13 abstentions (M. SINGER Martial, Mme ZAEPFEL Carole (avec la procuration de Mme CHAVIGNY Marie-Noël), M. VOGT Guillaume (avec la procuration de M. MOSTEIRO Joffrey), M. METZGER Marcel, Mme REMY Yolande, Mme FRANÇOIS Hélène, M. BANNWARTH José, M. RZENNO Patrick, M. FACCHIN Christian, Mme GODÉ Nadine et M. AULLEN Philippe) :

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer les marchés tels qu'ils figurent au tableau ci-dessus, ainsi que tous les actes nécessaires à leur exécution et à accomplir toutes les formalités en résultant ;
- dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 23 « immobilisations en cours » article 2313 « constructions », du budget principal.

---0---

N°3 - 05/2018

DIVERS

1) Lors des travaux réalisés dans le haut de la Ville, il y a plus de deux ans, la statue qui domine le puits Saint-Léger a été abîmée. Pourquoi n'a-t-elle pas encore été restaurée ?
(Question de M. SINGER)

M. SINGER précise que cette question avait déjà été posée le 08 février 2017, par Mme GODÉ et qu'elle avait obtenu pour réponse que cela serait fait après les travaux en Ville.

M. TOGNI indique que la DRAC a récupéré ce dossier. En novembre 2017, la DRAC a imposé à la Ville un architecte, la Ville a dû se soumettre à une déclaration de permis de construire. En décembre 2017, a été retenu un architecte du patrimoine, le montage du permis de construire a donc pu être fait. En mars 2018 une demande de subvention a été adressée à la DRAC, en avril 2018 le cahier des charges a été rédigé et en mai 2018 la consultation a été lancée.

A ce jour l'entreprise est en mesure d'intervenir, cependant deux terrasses jouxtent le puits et il paraît difficile de démarrer les travaux en période estivale. Les travaux débiteront donc en fin septembre, car ils sont relativement lourds.

M. TOGNI précise que la procédure administrative a été relative longue, car le puits est classé.

---0---

2) L'idée d'embellir le grand rond-point dit « Mader » à l'entrée de la Ville pour donner une belle image à la commune avait déjà été suggérée par notre groupe en commission. Cette proposition n'a pas été suivie. Pourquoi ?
(Question de M. VOGT)

M. MULLER précise que la proposition en elle-même n'a pas été rejetée. Ce projet a été soumis depuis plus d'un an à la CCRG, car ce rond-point marquant l'entrée de la Vallée du Florival, devrait être aménagé. La Ville est toujours en discussion avec le Conseil Départemental, la CCRG et la Ville de SOULTZ (rond-point sur le ban de SOULTZ), une convention devra être établie entre les trois parties. Pour aménager un tel rond-point, un certain nombre de contraintes freinent le projet, mais impliquent surtout la prise de dispositions quant à la réalisation et aux coûts.

M. le Maire indique qu'il ne s'agit pas uniquement de l'entrée de la Ville de GUEBWILLER, mais aussi de l'entrée de la Vallée du Florival. La CCRG a également déjà évoqué ce point, il s'agit d'un dossier assez lourd où il est nécessaire de trouver des solutions adéquates et cela sans précipitation. Des discussions sont en cours.

---0---

3) Le dysfonctionnement de la gestion du Musée est régulièrement pointé. Quand comptez-vous enfin y remédier et proposer d'autres expositions que la céramique de l'IEAC ?
(Question de Mme ZAEPFEL)

M. le Maire réfute le terme de dysfonctionnement. Pour ce qui est des différentes expositions proposées, M. le Maire en fait l'historique :

- 2014 :

- 500^{ème} anniversaire de l'Hôtel de Ville

- 2015 :

- La grande guerre en miniature

- Capucine BOURCART – Théodore Deck fragmenté

- 2016 :

- Accroche de Tomi UNGERER

- Françoise FERREUX et Pascale KLINGELSCHMITT - Vegetare

- 2017 :

- Carmen STAHLSCHEIDT – Regards croisés
- Tomi UNGERER – Regard à travers la publicité

- 2018 :

- du 10/03 au 02/04 : Face à Face et à la lisière du naturel (expo des élèves de 6^{ème} et des classes de maternelle avec l'artiste Pascale KLINGELSCHMITT – Projet Acmissa (Café Deck)
- du 17/03 au 21/05 : « Vivre en temps de guerre » en partenariat avec la Société d'Histoire et le service des archives
- du 21/04 au 27/05 : les ateliers d'Art de France (Café Deck)
- du 16/06 au 02/09 : « Personnages » de l'artiste allemande (Beate THIESMEYER)

Deux expositions sont également prévues avec l'IEAC. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un institut considéré, dans l'éducation artistique, comme un des instituts remarquables, ayant une grande importance régionale.

Mme ZAEPFEL se dit souvent interpellée quant aux horaires d'ouverture et à une éventuelle extension. Elle souhaite connaître le nombre d'entrées.

M. le Maire propose de communiquer ce nombre ultérieurement. Quant aux horaires d'ouverture, M le Maire fait mention d'un article de presse faisant référence à Mme Charlene BERNARD, Assistante de conservation au Musée et indique que les moyens sont donnés pour valoriser ce Musée. Des discussions ont cours, avec la CCRG, afin de définir une meilleure coordination quant au développement du nouveau pôle culturel, au Château de la Neuenbourg.

Mme GRAWAY souligne que le Musée accueille également des expositions temporaires en partenariat avec l'éducation nationale, dans ce cadre des ouvertures sont prévues afin que les parents puissent prendre part aux expositions (partenariat avec IEAC et artistes locaux).

---0---

4) Que faites-vous contre les nombreuses irrégularités de stationnement dans les rues autres que le centre ville ?
(Question de Mme GODÉ)

Mme GODÉ relève que depuis quelques semaines la Ville peut à présent s'appuyer sur les services d'un policier municipal. Toutefois les citoyens habitant hors du centre ville n'ont vu aucun changement concernant le stationnement gênant, voire parfois dangereux. Un massif a été supprimé à hauteur de l'IME St-Joseph, cet espace est à présent devenu un lieu de stationnement pour environ 4 véhicules mais ne laisse plus aucune place pour les piétons. Une signalétique a été mise en place (pas) sur le sol, mais aucun panneau n'a été installé (interdiction de stationner). Etant donné la proximité avec l'Institut et l'école Freyhof il serait opportun d'intervenir rapidement.

M. TOGNI précise que des bacs étaient initialement installés sur ce trottoir, d'autres vont être supprimés, car l'entretien régulier de ces derniers devient laborieux. Il indique qu'il n'est pas obligatoire de poser un panneau d'interdiction de stationner car de principe, sur un trottoir il est interdit de stationner. Un marquage jaune a été réalisé au sol, ainsi que des pas afin de signaler qu'il s'agit d'un passage réservé aux piétons et il a été demandé aux ASVP de se rendre régulièrement sur place et de verbaliser les véhicules en infraction.

M. le Maire souligne qu'il s'agit d'un problème de coordination des travaux entre la suppression de l'espace végétalisé et la mise en place d'enrobé. Si cette situation devait perdurer des plots seront installés afin d'empêcher le stationnement.

Mme GODÉ spécifie que cela serait opportun voire nécessaire.

M. CAUTILLO précise que des consignes ont été données au policier municipal ainsi qu'aux ASVP, afin qu'ils ne se concentrent pas exclusivement sur le centre ville mais également sur les rues adjacentes qui poseraient des soucis. Le service peut être appelé, en cas de gênes, sur tout le territoire de la commune.

M. le Maire précise que la consigne est de commencer par des avertissements, puis de verbaliser.

Mme GODÉ indique que les traits jaunes sont à refaire, car peu visibles.

M. le Maire indique que le mois prochain, une campagne de rafraîchissement du marquage au sol est prévue.

M. TOGNI informe l'assemblée que cette campagne a déjà démarré.

M. AULLEN propose de conserver ces petits espaces verts en demandant l'aide aux écoles quant à l'entretien.

M. TOGNI indique que la Ville compte un nombre important de délaissés. Il n'est pas possible de procéder à un entretien régulier et ils deviennent alors des espaces peu agréables. Dans certains cas il est possible d'en faire une place de parking.

M. BANNWARTH souhaite pouvoir bénéficier d'un comptage de ces bacs et ainsi d'en débattre en commission.

M. TOGNI précise que le comptage a déjà été réalisé et que lors de la prochaine commission il sera tout à fait possible d'échanger sur ce sujet.

M. AULLEN souligne qu'il serait bienvenu que le tout soit présenté avant transformation.

M. TOGNI s'engage à faire les choses dans l'ordre souhaité.

---0---

5) Après la tempête, que deviennent les arbres tombés du parc Déroulède ?
(Question de Mme REMY)

Mme REMY souhaite savoir qui peut récupérer ce bois.

Mme McEVOY indique que le bois tombé, suite à la tempête du 30 avril dernier, a été récupéré par le service des espaces verts, dont les branchages qui vont servir à alimenter le feu de la St-Jean. Au niveau du parc, il reste trois troncs d'arbre qui seront récupérés et débités en planches par le service menuiserie.

Mme REMY souligne qu'une association avait demandé à pouvoir récupérer ce bois.

Mme SCHROEDER indique qu'il s'agit de la Société canine. Cependant ce bois était d'ores et déjà destiné à être utilisé en propre régie.

M. le Maire souligne qu'il est délicat de donner à une association plutôt qu'à une autre.

Mme SCHROEDER remercie l'association en question, pour leur rapidité d'intervention, en l'occurrence elle a prévenu la Ville qu'un arbre faisait obstacle et semblait dangereux.

Mme REMY signale qu'une personne a débité, durant plusieurs jours, ce bois tombé et souhaite savoir s'il travaillait bien pour l'organisation du feu de la St-Jean.

Mme SCHROEDER explique que le soir même, l'astreinte s'est déplacée afin de sécuriser les lieux, cependant les services ne pouvaient pas intervenir sur l'arbre en lui-même. La Société en charge du feu de la St-Jean s'est donc déplacée et s'est occupée de cette opération.

---0---

6) Où en est le projet de création de l'aire d'accueil pour les camping-cars ?
(Question de M. BANNWARTH)

M. BANNWARTH explique que ces aires sont financées par la CCRG, un certain nombre d'aires ont été prévues et réalisées, mais pas à GUEBWILLER. Des discussions ont déjà eu cours à ce sujet, il souhaiterait savoir où en est ce dossier.

M. TOGNI précise que sur le principe, le projet n'a pas été abandonné, car la Ville souhaite accueillir les camping-cars. Le problème majeur reste toujours le lieu d'accueil sur le territoire de la commune. Certains lieux ont été évoqués, comme le long du Parc de la Marseillaise, rue de Verdun. Cependant il y a également des problèmes techniques, comme l'apport en eau, l'électricité etc. L'installation trop éloignée du centre ville n'est pas forcément judicieuse, comme à proximité du cimetière, car le but est de pouvoir rejoindre le centre ville à pied.

M. BANNWARTH indique que le financement est prévu.

M. le Maire souligne que la CCRG a effectivement prévu le financement pour l'aménagement des points bleus, cependant le terrain reste à définir par la commune. Le parking d'entrée de Ville pourrait être une solution.

Mme REMY signale que pour le moment les camping-cars s'installent le long de la Lauch et déversent les eaux usées dans cette dernière.

M. le Maire explique que les eaux usées sont récupérées, ce type de véhicule est prévu à cet effet.

M. AULLEN précise que de manière générale, un camping-cariste dispose d'un vélo, de ce fait le terrain près du cimetière semble être une possibilité viable. Ce dernier pouvant ainsi se rendre à vélo au centre ville.

M. le Maire propose d'en débattre en commission.

---0---

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire, lève la séance, il est 20 h 00.